

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille neuf, le trente un OCTOBRE, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 21/10/2009

PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOSQUE, Gérard ROUSSELY, Gabriel VIDAUD, Denise GAUTHIER, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Marylène BLANCHEZ, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Anne LEYGUE, Alain DELAYRE, Philippe BOUSQUET, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

ABSENTS :

OBJET :

Suite à une erreur matérielle cette délibération annule et remplace celle prise pour le même objet le 6 novembre 2009

Madame le Président explique à l'assemblée qu'il importe de verser aux associations inscrites dans les actions du Contrat Educatif Local (CEL) les sommes correspondant au financement pluri partenarial de ces actions.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu Madame le Président et délibéré, décide à l'unanimité :

Contrat Educatif Local 2009

Subventions aux associations

- **D'autoriser** Madame le Président à verser aux associations, inscrites dans les actions de la jeunesse ou du sport, les sommes réparties comme suit :

Bibliothèque	450 €
Les Gais Lurons	200 €
Tennis	680 €
Lignes et Matières	300 €
Total	1 630 €

SOUS PRÉFECTURE BERGERAC
15 DEC. 2009
ARRIVÉE

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : **15 DEC. 2009**

Publié ou notifié
Le : **21 DEC. 2009**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, Maison de Pays du Périgord, le 7 décembre 2009

Le Président

Maryse BALSE

